

Aide aux particuliers

1

Critères de sélection du dossier

Bénéficiaires: les propriétaires d'un bateau en bois abrité dans l'un des 8 ports départementaux, titulaires d'une Autorisation d'Occupation Temporaire, à jour de leur redevance.

Objet de l'aide: l'aide concerne la réparation ou la remise en état des **parties en bois** d'un bateau à l'exclusion de la mécanique, de l'électricité, des peintures. Ces interventions doivent être réalisées par un **charpentier maritime**. Les bateaux non entretenus ou à l'état d'épave sont exclus du dispositif.

Ne sont pas pris en compte les modifications ou l'embellissement d'une embarcation : ajout d'une cabine, par exemple.

L'aide du Département ne pourra pas être renouvelée avant 3 années révolues.

Modalités financières de l'aide possible :

Types de réparation	% maximum attribuable	Montant maximum de la subvention possible
Parties vives Quille, Membrures, Bordés, Varangues, Préceinte, Calfatage	25% du coût total TTC	1 500 euros
Parties secondaires Pont, Jambettes, Planches, Liston, Capien, Safran	20% du coût total TTC	1 000 euros
Autres parties Panneaux	10% du coût total TTC	500 euros

Nota: les justificatifs de paiement présentés devront toujours être postérieurs à la date de dépôt de la demande.

Formalisation de la demande :

Le propriétaire du bateau de tradition doit formaliser sa demande par un dossier composé :

- d'un courrier de demande d'aide départementale;
- d'une fiche signalétique type du bateau dûment renseignée avec photos et historique si possible; – Le titre de navigation;
- d'un devis d'un charpentier maritime strictement limité aux montants des travaux à réaliser sur les parties en bois du bateau subventionnable;
- d'une fiche dûment remplie présentant les différentes parties bois du bateau à rénover; – Un RIB.

Le dossier doit être adressé à : **Département des Bouches-du-Rhône - Direction des Routes et des Ports - Service Maîtrise d'Ouvrage - 52, avenue de Saint-Just – 13256 Marseille cedex 20**

Modalité de l'instruction

L'instruction de la demande se mènera avec l'appui technique de l'association de sauvegarde du patrimoine maritime présente sur le port concerné.



Fiche signalétique

2

Propriétaire

NOM et prénom : _____

Profession : _____

Adresse : _____

Téléphone _____

Adresse mail : _____

Membre d'une association de sauvegarde de bateaux de tradition: OUI NON

Bateau

Port d'attache : _____ Panne : _____

Date d'arrivée dans le port : _____

Nom du bateau : _____

Immatriculation : _____

Constructeur : _____ Année de construction : _____

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Longueur : _____ Largeur : _____

Jauge : _____

Moteur : Essence Diesel Puissance : _____ Marque : .. _____

Année : _____

Grément : Voile OUI NON

Type de voile : enrouleur génois

ETAT GÉNÉRAL

Etat global : entretenu moyen abandonné

Plastification de la coque : OUI NON

Plastification du pont : OUI NON

CRITÈRES SPÉCIFIQUES

Capian : OUI NON

Aménagement : Ponté Roofé Bôme de taud Cabine

CBIP – NUC, autres :

Remarques : _____

Budget prévisionnel de réparation / rénovation

3

Date:.....Propriétaire.....

Immatriculation et nom du bateau (joindre le titre de navire.....

Charpentier maritime:

Types de réparation	Détail par poste en euros TTC	Montant maximum de la subvention possible en euros TTC
Parties vives		25% (1500 euros maximum)
– Quille
– Membrures
– Bordés
– Varangues
– Préceinte
– Calfatage
Parties secondaires		20% (1000 euros maximum)
– Pont
– Jambettes
– Planches
– Liston
– Capian
– Safran
Autres parties		10% (500 euros maximum)
– Panneaux
–
–

Total

Montant total (euros TTC) de la dépense «parties bois » :

Montant total de la subvention demandée (euros TTC) :

(joindre le devis du charpentier maritime)